

DOSSIER DE PRESSE

février
2022



©Mouvement Perpétuel

Enquête mobilité dans le Calvados



Enquête mobilité dans le Calvados

DOSSIER DE PRESSE - SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	p1
COMMUNIQUÉ DE PRESSE.....	p2
I. LE CONTEXTE DE L'ENQUÊTE MOBILITÉ 2022.....	p3
- Une communauté d'intérêt traduite dans un large partenariat.....	p3
- Le périmètre d'enquête : le département du Calvados.....	p3
II. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS.....	p4
- Les enjeux.....	p4
- Les objectifs.....	p4
III. LES MODALITÉS DE RÉALISATION.....	p5
- Une méthodologie standard.....	p5
- La constitution du fichier.....	p6
- L'information des ménages.....	p7
- La déclaration à la CNIL.....	p7
IV. LA MAÎTRISE D'OUVRAGE.....	p8
V. LE CALENDRIER.....	p10
ANNEXES	
- L'EMC2 en chiffres.....	p10
- La carte du périmètre d'enquête.....	p10

ENQUETE MOBILITE 2022

12 160 PERSONNES ENQUÊTÉES ENTRE FÉVRIER ET MAI 2022

Une enquête mobilité pilotée par la Communauté urbaine Caen la mer, en collaboration avec l'État en partenariat avec la Région Normandie et le Département du Calvados, aura lieu de février à mai 2022. À l'issue de cette enquête, réalisée sur un territoire composé de 538 communes, près de 12 160 personnes auront été interviewées et des dizaines de milliers de déplacements décrits.

L'ENQUETE MOBILITE, POURQUOI ?

Pour obtenir des données partagées sur tous les déplacements réalisés dans le Calvados

Par son ampleur et la nature des résultats (étude de tous les modes de déplacements de la totalité des catégories de la population), l'Enquête Mobilité est une source d'information exceptionnelle et un outil d'aide à la réflexion et à la décision important pour l'État, les collectivités, et les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) qui préparent et mettent en œuvre les politiques de déplacements pour les années à venir.

Une Enquête Mobilité a pour objectifs de connaître les pratiques de déplacements de la population et de mesurer leur évolution dans le but :

- d'évaluer les effets des politiques de transport menées depuis dix ans ;
- d'adapter les futures politiques de déplacements en fonction de ces évolutions.

L'ENQUETE MOBILITE, COMMENT ?

Sur la base du volontariat, à domicile ou par téléphone

- Dans la Communauté urbaine, l'enquête est dite mixte : elle se déroule pour la moitié en face-à-face au domicile des ménages sélectionnés, et pour l'autre moitié par téléphone.
- Dans toutes les autres communes du Calvados, les entretiens sont réalisés par téléphone.
- Une procédure rigoureuse d'information des ménages et d'administration des questionnaires est mise en œuvre. Une cinquantaine d'enquêteurs recrutés localement réalisent les interviews.

L'ENQUETE MOBILITE, POUR QUEL CONTENU ?

Une photographie des déplacements des habitants du territoire

L'Enquête Mobilité consiste à recenser et décrire tous les trajets réalisés, durant la semaine et hors vacances scolaires, par les habitants de plus de 5 ans d'un territoire, et ce quels que soient les motifs et les modes de déplacement utilisés (marche, deux-roues, TC).

Afin de prendre en compte des problématiques spécifiques liées à notre territoire, des questionnaires complémentaires ont été ajoutés pour mieux cerner certaines spécificités comme par exemple :

- Les déplacements du weekend pour les achats et les loisirs ;
- Les déplacements de la population étudiante.

L'ENQUETE MOBILITE, POUR QUELS RESULTATS ET QUAND ?

Des premières données à l'automne 2022

Les premiers résultats seront disponibles à la rentrée 2022. Au moment où des projets majeurs d'aménagement du territoire en matière de transports et d'optimisation des réseaux urbains et interurbains sont à l'étude, la réalisation de l'Enquête Mobilité prend encore une dimension supplémentaire.

Véritable outil d'aide à la définition des politiques publiques, la base de données constituée va orienter les actions pour les 10 à 15 années à venir. Elle viendra compléter les enquêtes menées en 2017 dans la Manche et l'Orne, à l'échelle de l'Ouest de la Normandie. Les résultats pourront être comparés avec ceux de la précédente enquête qui avait été réalisée sur le même territoire en 2010-2011.

I - LE CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

MOBILITÉ 2022

Depuis 1976, date de la création de cet outil par l'Etat, la plupart des agglomérations françaises a fait l'objet d'une enquête sur les déplacements. En 45 ans, plus de 100 enquêtes ont été réalisées concernant, au total, 74 % de la population française. En raison de son ampleur et des moyens à mobiliser, le dispositif n'est reconduit que tous les dix ans en moyenne, pour une même agglomération.

1.1. Une communauté d'intérêt traduite dans un large partenariat

Cette initiative de Caen la mer, Autorité Organisatrice de la Mobilité, s'explique par la nécessité d'actualiser les connaissances en matière de mobilité sur le territoire du Calvados. C'est pourquoi, l'opération rassemble, autour de la maîtrise d'ouvrage assurée par Caen la mer :

- l'État ;
- la Région Normandie ;
- le Département du Calvados.

1.2. Le périmètre d'enquête

Un espace géographique identique à celui de l'Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) de 2011

Le périmètre de l'Enquête Mobilité 2022 est identique à celui de la première enquête réalisée en 2011 (qui s'appelait alors Enquête Déplacements Grand Territoire - EDGT), mais dont la méthodologie et les standards sont identiques.

Cette reconduction à périmètre égal permettra de procéder à des comparaisons fiables.

Il regroupe la totalité des **538 communes du département du Calvados, représentant 694 000 habitants**. Au total, environ 12 160 personnes seront interrogées.

1.3. Les spécificités locales : 4 enquêtes en 1

La base d'une Enquête Mobilité consiste à recenser et décrire tous les trajets réalisés, durant la semaine et hors vacances scolaires, par les habitants de plus de 5 ans d'un territoire, et ce quels que soient les motifs et les modes de déplacement utilisés (marche, deux-roues, transport en commun).

A cette enquête de base ont été ajoutés des questionnaires complémentaires afin de prendre en compte des problématiques spécifiques liées à notre territoire :

- une enquête **week-end** pour analyser de façon plus précise, les déplacements de loisirs et d'achat spécifiques résultant de l'attractivité du littoral d'une part, et de mieux appréhender les nouvelles pratiques de consommation des ménages, d'autre part ;
- une **enquête web**, à l'échelle de la communauté urbaine, concernant les problématiques locales transversales en matière de mobilité, d'urbanisme et d'habitat ;
- un **focus sur les déplacements de semaine de la population étudiante** des résidences universitaires de Caen, qui représentent 20 % de la population de la ville.



2.1. Les enjeux

Actualiser les données issues de la dernière Enquête de ce type réalisée sur notre territoire

En 2010-2011, une première Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) a été réalisée sur le territoire du Calvados par le groupement composé de Viacités, ancienne autorité organisatrice des mobilités sur le ressort territorial de Caen la mer, le Département du Calvados et le Syndicat Mixte de Caen-Métropole.

Cette étude portant sur 7 500 ménages et 50 000 déplacements a contribué à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques du territoire, au premier rang desquelles le PDU 2013 de Caen la mer, ainsi que la révision du SCoT.

Depuis 10 ans, les modes de vie et les pratiques de mobilité ont évolué. Forte de cette expérience et consciente de la valeur de l'exploitation des données issues d'une Enquête de Mobilité Certifiée CEREMA (EMC², nouvelle appellation des EMD-EGDT), Caen la mer, désormais Autorité Organisatrice de la Mobilité, a souhaité réaliser une nouvelle enquête de mobilité afin d'objectiver les pratiques de déplacements à l'échelle de son territoire, mais aussi mesurer les évolutions des pratiques.

Améliorer les déplacements dans le département

Les collectivités doivent répondre aux nouveaux besoins de déplacements de leurs concitoyens et organiser des transports adaptés à la réalité du fonctionnement des bassins de vie.

Depuis 2020, NOMAD, le réseau de mobilité normand réunit tous les transports régionaux non urbains et scolaires : trains, cars, transports à la demande et covoiturage.

La Région a aménagé de nouveaux pôles d'échanges multimodaux et déployé depuis 2020, l'application Atoumod m-ticket pour l'achat de titres de transport dématérialisés.

Le Département du Calvados poursuit le déploiement de son plan vélo. Plusieurs itinéraires sont ainsi en service ou en cours d'aménagement. Sont concernés des itinéraires de niveaux européens et nationaux tels la vélomaritime, la vélofrancette, ou la Seine à vélo, mais aussi le maillage de véloroutes ou boucles départementales. Parallèlement, les EPCI sont accompagnés dans l'élaboration et la concrétisation de schémas cyclables territoriaux, comme c'est le cas pour l'agglomération Lisieux Normandie, Cingal-Suisse Normande, Pays de Falaise, Cœur de Nacre, etc. Ces schémas traitent notamment de l'enjeu prégnant des déplacements vélos utilitaires.

En termes de mobilité au sens large, le Département du Calvados accompagne les projets des collectivités financièrement, par le biais des contrats de territoire ou les APCR (aides aux petites communes rurales...) ou techniquement, au travers de Calvados Ingénierie. Ainsi il assiste les territoires à forts enjeux de mobilité, comme la communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville qui vient de lancer une étude de mobilité communautaire.

Concernant l'offre de transports collectifs de Caen la mer, après la mise en service du tramway fer en 2019, de nouveaux horaires, et de nouveaux services (arrêts à la demande) ont été mis en place en 2021.

Pour développer les alternatives à l'usage de la voiture particulière, le développement d'aires de covoiturage et de services d'auto-partage est en cours sur le territoire.

Depuis 2019, Caen la mer a adopté son schéma cyclable communautaire et mis en place de nouveaux services vélos.

Les données transmises par l'Enquête Mobilité permettront de réaliser un diagnostic précis de la situation et de mieux apprécier les besoins futurs.

Répondre aux besoins de la planification territoriale et aux nouveaux enjeux environnementaux

Pour préparer le développement urbain de demain, il est indispensable de connaître l'évolution des mobilités. Actuellement, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements PLUI-HD est en cours d'élaboration par la Communauté urbaine.

Plusieurs Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) sont également en cours d'élaboration sur le territoire de l'enquête. L'ensemble de ces démarches bénéficiera directement des résultats de l'Enquête Mobilité, dont les résultats enrichiront les bases de diagnostic actuelles.

Dans le contexte de développement d'une mobilité durable, visant à limiter les consommations d'énergie et à mieux prendre en compte la protection de l'environnement, les données issues de l'Enquête Mobilité pourront être utilisées, par exemple pour soutenir la mise en place de modes de transport doux (marche à pied-vélo-véhicules propres) ou de services alternatifs à la voiture particulière.

2.2. Les objectifs

Une Enquête Mobilité permet d'obtenir une « photographie » des déplacements réalisés par les habitants d'un périmètre donné, un jour moyen de semaine.

Elle poursuit plusieurs objectifs :

- **identifier les pratiques** de déplacements de la population et **mesurer leur évolution** ;
- **évaluer les effets des politiques** de transport à travers l'évolution de l'utilisation des différents moyens de déplacement ;
- **identifier les attentes de la population** en matière de transport ;
- **adapter les politiques** de transport en conséquence.



Les exploitations de l'enquête permettront aux collectivités, aux acteurs des transports et aux acteurs économiques :

- **d'optimiser la planification locale par une connaissance fine des pratiques de déplacement sur un territoire spécifique** par le croisement des différentes données : les personnes sans voiture, le stationnement résidentiel, les déplacements des collégiens, des lycéens et des étudiants, les flux de déplacements motorisés, la répartition horaire des déplacements, la mobilité des retraités...
- **d'accompagner l'élaboration des politiques de déplacement**
Les modes et pratiques de déplacement évoluent rapidement. Identifier de façon précise les modes qui ont progressé ou régressé et dans quelle proportion, savoir pour quels motifs telle ou telle catégorie de la population utilise tel ou tel moyen de déplacement... sont autant de données fournies par une Enquête Mobilité.



- **de positionner l'agglomération à l'échelle nationale**

Répertoriés et organisés au sein d'une banque de données nationale, les résultats issus des différentes Enquêtes Mobilité réalisées régulièrement sur le territoire français permettent de disposer d'un véritable outil de suivi des grandes tendances d'évolution de la mobilité dans le temps et dans l'espace. Les comparaisons entre agglomérations sont donc possibles et sont souvent l'occasion de mesurer l'impact des politiques locales de transport. Il en sera ainsi pour cette Enquête Mobilité de Caen la mer, dont les résultats seront consultables sur le site caenlamer.fr/enquete-mobilite

- **de suivre les évolutions de la société**

De façon plus générale, l'identification des changements intervenus dans les pratiques et les habitudes de déplacements quotidiens, et la connaissance de l'opinion des habitants sur leur système de transport permettent d'identifier les grandes tendances sociétales et comportementales. Au moment où la réduction de l'usage de la voiture en ville représente un enjeu important, le développement de la pratique des modes doux ou de l'intermodalité, par exemple, font l'objet d'une attention particulière au sein des Enquêtes Mobilité.

Dans le cadre de l'Enquête Mobilité, 12 160 personnes de cinq ans et plus sélectionnées de manière aléatoire seront interrogées à leur domicile en face-à-face ou par téléphone. Les modalités dépendent du secteur dans lequel ils résident.

Les habitants des 48 communes de Caen la mer seront interrogés soit en face-à-face à leur domicile, soit par téléphone (enquête mixte).

Ceux de toutes les autres communes du département du Calvados seront interviewés par téléphone.

Cette enquête de base sera complétée par trois sous-enquêtes :

- **l'enquête week-end**, proposée aux volontaires de plus de 15 ans ;
- **l'enquête web**, proposée aux volontaires de plus de 15 ans des enquêtes face-à-face et téléphoniques de Caen la Mer et administrée en ligne ;
- **l'enquête « étudiants »** qui cible les populations étudiantes des résidences universitaires de l'agglomération caennaise, exclusivement en face-à-face.

3.1. Une méthodologie standard

Toutes les Enquêtes Mobilité sont réalisées selon une méthodologie standard élaborée par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), service technique du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires. Le respect de cette méthodologie permet d'obtenir un recueil de données nationales.

Les enquêtes en face-à-face

Les grands principes spécifiques du recueil de données sont les suivants :

- un échantillon représentatif de la population ;
- des enquêtes administrées lors d'interviews en face-à-face à domicile ;
- tous les membres du ménage, âgés de cinq ans et plus, sont interrogés individuellement ;
- tous les déplacements de la veille sont recensés et décrits précisément : mode, heure, durée, motif...
- seuls les jours ouvrables sont concernés ;
- tous les modes de transports sont étudiés : marche à pied, transports en commun, deux-roues, voiture particulière...

Les enquêtes téléphoniques

- le recueil de données se fait uniquement auprès d'une à deux personnes, selon la taille du ménage ;
- le questionnaire « standard Cerema » est adapté pour une version plus courte que dans l'Enquête face-à-face ;
- les autres principes demeurent identiques : tous les déplacements de la veille sont recensés et

décrits précisément ; seuls les jours ouvrables sont concernés ; tous les modes de transports sont étudiés.

3.2. La constitution du fichier

Pour les enquêtes en face-à-face

Un tirage au sort des adresses a été effectué à partir du fichier du Répertoire des Propriétés et des Locaux Bâties (RLPB) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Ces adresses sont réparties sur l'ensemble du périmètre d'enquête, de façon à s'assurer de la bonne répartition géographique des ménages enquêtés.

Pour les enquêtes téléphoniques

Le fichier utilisé est le même que celui utilisé pour le volet « face à face » (RLPB de la DGFIP).

3.3. L'information des ménages

Pendant toute la durée de l'enquête, une communication est assurée par voie d'affichage et de diffusion de documents dans les mairies et les lieux publics des communes concernées. Des communiqués sont transmis à la presse locale et auprès des collectivités publiques qui s'en font le relais dans différents supports de communication.

Des actions spécifiques sont également menées en fonction des modalités d'enquêtes :

Pour les enquêtes en face-à-face

Un courrier d'information a été déposé dans chaque boîte aux lettres, ou remis aux ménages concernés, au moment du repérage des adresses (octobre à décembre 2021).

Une lettre officielle est ensuite adressée aux ménages retenus les informant du déplacement de l'enquêteur.

Au moment de l'interview, l'enquêteur du bureau d'études TEST SA, présente obligatoirement sa carte professionnelle au ménage enquêté.

Pour les enquêtes téléphoniques

Un courrier personnalisé est également envoyé à chaque ménage sélectionné pour annoncer l'appel de l'enquêteur, dix jours avant celui-ci.

3.4. Protection des données

Conformément aux lois en vigueur et pour répondre aux exigences de la CNIL, la confidentialité des renseignements recueillis est strictement garantie.

4.1. La maîtrise d'ouvrage

Réalisée dans le cadre d'un **partenariat**, l'Enquête Mobilité est pilotée par la Communauté urbaine Caen la mer, qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Les partenaires sont régulièrement informés de l'évolution de l'enquête et consultés pour l'ensemble des décisions. La Communauté urbaine est assistée dans sa maîtrise d'ouvrage par l'Agence d'urbanisme Caen Normandie Métropole (AUCAME) et le Cerema Normandie Centre.

4.2 Le bureau d'études en charge de la réalisation de l'enquête

Les repérages d'adresses sur le terrain et l'administration des enquêtes au domicile des ménages et par téléphone sont assurés par le **bureau d'études TEST SA**, spécialisé dans la réalisation de ce type d'enquête. Un responsable du bureau installé à Caen encadre une cinquantaine d'enquêteurs, recrutés localement.

V - LE CALENDRIER DE L'ENQUÊTE

Phase 1 :

REPÉRAGE (octobre-décembre 2021)

- **Volet en face à face** : vérification sur le terrain des adresses tirées au sort.
- **Volet téléphonique** : mise en correspondance des adresses avec les numéros de téléphone.

Phase 2 :

RÉALISATION DES ENQUÊTES (février- mai 2022)

- **Depuis décembre 2021** : information par courrier des ménages retenus.
- **Février 2022** : début des enquêtes téléphoniques et en face-à-face au domicile des ménages sélectionnés.

Phase 3 :

RÉSULTATS

- **Mai - juillet 2022** : traitement des informations collectées (saisie et exploitation des données).
- **Automne 2022** : diffusion des premiers résultats.

Précision : le calendrier pourra être modifié en fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle.





02 31 39 40 00

caenlamer.fr



Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE